

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT SAINT VALERY VEULETTES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites aux budgets, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 du budget principal a été voté le 9 mars 2026 par le conseil syndical par la délibération n° 2026-13. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la collectivité aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 2 février 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux collectivités adhérentes et aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau.

Le budget principal correspond aux compétences historiques du bassin versant à savoir la prévention des inondations et la lutte contre l'érosion agricole déclinées sous différents programmes d'intervention.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien des ouvrages, le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1- Fonctionnement

1.1- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 419 047.28 €** dont **834 956.63 € de dépenses réelles** (hors opérations d'ordre budgétaire).

Elles se répartissent comme suit :

| Chapitre | BP 2025 | BP 2026 | Variation 2025/2026 |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 244 248.84 | 216 270.00 | -27 978.84 |
| 012 – Charges de personnel | 547 785.00 | 558 840.00 | 11 055.00 |
| 014 – Atténuation de produits | 1 000.00 | 1 000.00 | 0.00 |
| 65 – Autres charges de gestion courante | 44 720.00 | 44 720.00 | 0.00 |
| 66 – Charges financières | 19 419.27 | 13 626.63 | -5 792.64 |
| 67 – Charges exceptionnelles | 500.00 | 500.00 | 0.00 |
| Total des dépenses réelles | 857 673.11 | 834 956.63 | -22 716.48 |

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure et des services. Il inclut également l'ensemble des dépenses d'entretien des ouvrages.

Les efforts de gestion doivent être poursuivis afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Ces charges à caractère général représentent 25.90 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe les salaires du personnel syndical, les charges sociales, les frais de médecine du travail et l'assurance groupe statutaire. Différents postes sont proratisés avec le budget annexe « Rivière et Zones Humides). L'ensemble des frais de personnels sont supportés par le budget principal et un reversement en fin d'année est effectué depuis le budget annexe pour les agents rivières.

Ces charges de personnel représentent 66.93 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Effectif de l'année 2026 affecté au budget principal :

| Missions pour information | Equivalent temps plein |
|----------------------------------------------------|------------------------|
| Directeur général des services | 0.80 |
| Conseiller agricole | 1 |
| Conseiller technique Eau et Environnement | 0.50 |
| Technicien | 0.8 |
| Resp. administrative, financière et ress. humaines | 0.64 |
| Secrétariat | 0.5 |
| Agent technique polyvalent | 0.25 |
| Agent technique polyvalent | 0.25 |
| Agent technique polyvalent | 0.25 |
| Agent technique polyvalent | 0.25 |
| Agent technique polyvalent | 0.25 |
| | 5.49 |

Chapitre 014 : Il s'agit de remboursement de trop perçus de dotations ou de participations.

Chapitre 65 : Ces dépenses représentent les indemnités des élus (un Président et 4 vice-Présidents).

Ces charges de gestion courante représentent 5.36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 66 : Ces dépenses sont liées au remboursement des intérêts des emprunts, aux frais de renégociation de la dette et les frais de ligne de trésorerie.

Ces charges financières représentent 1.63 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 67 : Il s'agit des dépenses liées à des titres annulés sur exercices antérieurs, intérêts moratoires.

1.2- Recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **1 419 047.28 €** dont **1 108 618.00 € de dépenses réelles** (hors opérations d'ordre budgétaire).

Elles se répartissent comme suit :

| Chapitre | BP 2025 | BP 2026 | Variation 2025/2026 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------|
| 013 – Atténuation de charges | 10 500.00 | 4 250.00 | -6 250.00 |
| 70 – Produits des services | 265 557.49 | 259 100.00 | -6 457.49 |
| 731 – Impositions directes | 24 324.00 | 25 000.00 | 676.00 |
| 74 – Dotations et participations | 823 955.00 | 819 168.00 | -4 787.00 |
| 75 – Autres produits gestion courante | 1 000.00 | 1 000.00 | 0.00 |
| 77 – Produits spécifiques | 3 365.84 | 100.00 | - 3 265.84 |
| Total des recettes réelles | 1 128 702.33 | 1 108 618.00 | - 20 084.33 |

Chapitre 13 : Il s'agit de remboursement d'indemnités journalières liées à l'absence d'agent.

Chapitre 70 : Il s'agit de remboursements des frais de personnels et des frais généraux du budget annexe (compétences rivière et zones humides) au budget principal et du reversement de frais de personnel mis à disposition à l'ASYBA.

Ces services représentent 23.37 % des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 731 : Il s'agit des recettes des collectivités adhérentes optant pour la fiscalisation de leurs contributions.

Ces impôts et taxes représentent 2.26 % des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 74 : Ces recettes proviennent des collectivités adhérentes optant pour l'inscription au budget primitif de leurs contributions.

Ces dotations représentent 73.90 % des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 : Ces recettes sont liées au fermage annuel d'un terrain agricole.

Chapitre 77 : Il s'agit de mandats annulés sur années antérieures et de cessions de produits d'immobilisations.

2- Investissement

2.1- Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 967 703.81 €** dont **2 294 301.20 € de dépenses réelles** (hors opérations d'ordre budgétaire).

Elles se répartissent comme suit :

| Chapitre | BP 2025 | BP 2026 avec RAR 2025 | Variation 2025/2026 |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 13 – Subventions d’investissement reçues | 63 201.00 | 40 000.00 | -23 201.00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 145 690.40 | 142 546.31 | -3 144.09 |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 241 753.60 | 146 683.23 | -95 070.37 |
| 204 – Subventions d’équipements versées | 89 250.00 | 88 000.00 | -1 250.00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 872 990.40 | 1 049 196.87 | 176 206.47 |
| 22 – Immobilisations reçues en affectation (Travaux sur sol d’autrui) | 746 716.00 | 727 874.79 | -18 841.21 |
| 23 – Immobilisations en cours | 10 000.00 | 10 000.00 | 0.00 |
| 45 – Opérations sous mandat | 96 085.20 | 90 000.00 | -6 085.20 |
| Total des dépenses réelles | 2 265 686.60 | 2 294 301.20 | 28 614.60 |

Chapitre 13 : Il s’agit de versement de trop perçu de recettes de subvention auprès de l’Agence de l’Eau.

Les reversements de subventions représentent 1.74 % des dépenses réelles d’investissement.

Chapitre 16 : Il s’agit du remboursement de capital des emprunts contractés.

Les emprunts et dettes représentent 6.21 % des dépenses réelles d’investissement.

Chapitre 20 : Il s’agit de frais d’études et des frais de notaires pour les servitudes.

Ces dépenses représentent 6.39 % des dépenses réelles d’investissement.

Chapitre 204 : Il s’agit de subventions versées dans le cadre de convention d’hydraulique douce auprès de collectivités ou d’exploitants agricoles ayant mis en place des aménagements visant à réduire le ruissellement et l’érosion dans le cadre de conventions avec le syndicat.

Les subventions versées représentent 3.84 % des dépenses réelles d’investissement.

Chapitre 21 : Il s’agit des dépenses prévisionnelles liées à des aménagements fonciers (notaires, géomètre, études, travaux...), des ouvrages structurants, des travaux d’hydraulique douce (création et/ou réhabilitation de mares, noues...) sur nos propriétés, et des plantations de haies ...

| TRAVAUX | MONTANT TTC |
|---------------------------------------------|---------------------|
| Actes notariés | 59 000.00 |
| Plantations de haies | 692 009.23 |
| Travaux d'hydraulique douce et structurants | 238 235.64 |
| Réseaux | 44 400.00 |
| Agencement des bâtiments publics | 15 552.00 |
| TOTAL | 1 049 196.87 |

Les immobilisations corporelles représentent 45.73 % des dépenses réelles d’investissement.

Chapitre 22 : Il s’agit des dépenses liées aux travaux d’hydraulique douce (création et/ou réhabilitation de mares, noues...) sur sol d’autrui.

Ces dépenses représentent 31.73 % des dépenses réelles d’investissement.

Chapitre 23 : Tout comme le chapitre 21, il s’agit des dépenses prévisionnelles liées à des aménagements fonciers (notaires, géomètre, études, travaux...), des ouvrages structurants, des travaux d’hydraulique douce (création et/ou réhabilitation de mares, noues...) sur nos propriétés, et des plantations de haies ... mais pour des immobilisations en cours sur plusieurs années.

Chapitre 45 : Il s'agit des dépenses engagées sous convention de mandat. Le Syndicat réalise les travaux pour le compte d'une autre collectivité et il en assure le portage technique et administratif. Ladite collectivité rembourse le reliquat d'autofinancement de la dépense.

Ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 45 en recettes d'investissement.

Cette opération représente 3.92 % des dépenses réelles d'investissement.

2.2- Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de **2 967 703.81 €** dont **2 372 613.16 €** de recettes réelles (hors opérations d'ordre budgétaire).

Elles se répartissent comme suit :

| Chapitre | BP 2025 | BP 2026 avec RAR 2025 | Variation |
|------------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------|
| 10 – Dotations, fonds divers et réserves | 367 846.28 | 300 693.20 | - 67 153.08 |
| 13 – Subventions d'investissement reçues | 919 101.52 | 688 956.02 | - 230 145.50 |
| 16 – Emprunts | 965 383.92 | 1 292 863.94 | 327 480.02 |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 610.00 | 100.00 | - 510.00 |
| 45 – Opération sous mandat | 92 621.80 | 90 000.00 | -2 621.80 |
| Total des recettes réelles | 2 345 563.52 | 2 372 613.16 | 27 049.64 |

Chapitre 10 : Ce chapitre reprend le 1068 qui est alimenté par les excédents de fonctionnement servant à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour la somme de 300 693.20 €.

Les dotations et fonds divers représentent 12.67 % des recettes réelles d'investissement.

Chapitre 13 : Ce chapitre reprend les subventions accordées sur les travaux en cours et à venir.

Les subventions représentant 29.04 % des recettes réelles d'investissement.

Chapitre 16 : Il n'est pas prévu la réalisation d'un emprunt. La somme inscrite correspond aux subventions des travaux programmés en 2026 et non accordées au moment du vote du budget.

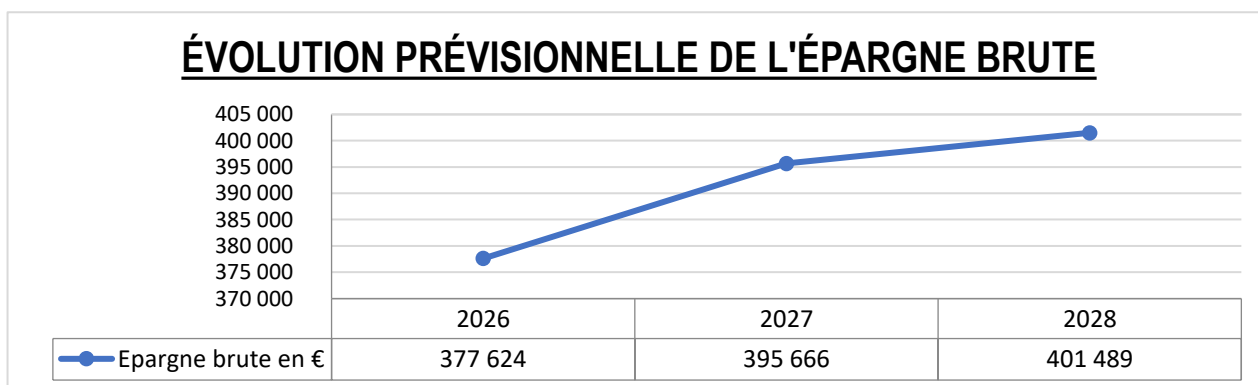
Les emprunts représentent 54.49 % des recettes réelles d'investissement.

Chapitre 20 : Il s'agit de remboursements de trop perçus de frais de notaires pour les servitudes.

Chapitre 45 : Il s'agit des recettes des opérations sous convention de mandat inscrites en dépenses. Ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 45 en dépenses d'investissement.

Ces opérations représentent 3.79 % des recettes réelles d'investissement.

3- Indicateurs financiers



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604538-202603031303212316

Encours de la dette au 01/01/2026 en euros

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026

| | Capital de départ | Remboursements de l'année |
|-------------|-------------------|---------------------------|
| 2026 | 652 639.73 | 155 851.88 |

Capacité de désendettement

Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute

Capacité de désendettement = 652 639.73 / 377 624 = 1.73 années

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.